

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

> Paris, le 22 novembre 2017 N°225

Communiqué de presse

La Commission a publié aujourd'hui son avis sur les projets de plans budgétaires 2018. Le déficit public de la France prévu par la Commission reste bien, pour la première fois depuis 10 ans, sous la barre des 3 % du PIB à l'horizon de la prévision. La Commission a annoncé que si cette trajectoire était confirmée dans ses prévisions de printemps, la France pourrait sortir de la procédure pour déficit excessif ouverte en 2009. La Commission reconnaît ainsi les efforts entrepris par le Gouvernement pour faire diminuer le déficit et restaurer la crédibilité de la France auprès de ses partenaires européens.

Pour 2017, la Commission identifie un certain nombre de risques. Il convient toutefois de noter que les mesures adoptées le 14 novembre dans la Loi de Finances Rectificative, visant à compenser les effets de l'annulation de la taxe de 3% sur l'année 2017, ne sont pas prises en compte dans cet avis compte tenu de la méthodologie de la Commission.

Pour 2018, la Commission note des risques de déviation par rapport aux règles du volet préventif du Pacte de stabilité et de croissance. Le Projet de Loi de Finances 2018 prévoit un effort de consolidation budgétaire qui se situe dans la fourchette prévue par les règles européennes. La différence d'appréciation avec la Commission est habituelle à ce stade de l'année et se résorbe en général lors de l'analyse du respect des règles du Pacte de Stabilité et de Croissance menée *a posteriori*. Elle reflète en partie la prudence de la Commission sur l'évolution de la situation budgétaire résultant de son approche méthodologique qui la conduit à un chiffrage moins inclusif des efforts mis en œuvre.

Le Gouvernement rappelle les efforts de sincérité du budget de l'Etat, soulignés par le Haut Conseil des Finances Publiques, et confirme sa détermination à mettre en œuvre les mesures d'économie inscrites dans le PLF 2018 en conformité avec les règles européennes. Il prend acte de l'avis de la Commission qui n'implique pas de conséquences procédurales et réaffirme sa pleine confiance dans sa capacité à tenir ses objectifs.

Contact presse :

Cabinet de Bruno LE MAIRE 01 53 18 41 13
Cabinet de Gérald DARMANIN 01 53 18 45 03

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Porte-parole pour le ministère de l'économie et des finances, questions européennes et internationales

06 26 82 61 21 chantal.hughes@dgtresor.gouv.fr